

## Sujet annulé

Par Visiteur, le 31/12/2007 à 22:31

Sujet annulé

Par Antoine ETCHEVERRY, le 14/01/2008 à 10:29

Bonjour,

Devant quelle juridiction êtes vous convoquée? Les régles sont différentes selon les tribunaux.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY www.etcheverry-avocat.com